

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2020
DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LE SERVICE PUBLIC DU GOLF
DE GRAND LYON CHASSIEU
BLUE GREEN**

CONTEXTE

Par convention en date du 8 avril 1988, la commune de Chassieu a confié à la Communauté urbaine de Lyon l'aménagement, sur un terrain lui appartenant, d'un complexe golfique ainsi que la gestion de celui-ci.

Le Grand Lyon a par la suite délégué ces missions à un prestataire privé spécialiste de l'activité golfique par un contrat de délégation de service public. Le contrat initial ayant pris fin en 2015, un nouveau contrat a été signé le 12 octobre 2015 pour une durée de 20 ans.

Le Délégué retenu, la société BLUEGREEN, appartenant au groupe SAUR, a pour mission non seulement l'exploitation du Golf de Grand Lyon Chassieu mais également la conception, la réalisation et le financement d'importants travaux d'amélioration des installations golfiques, en particulier la construction d'un nouveau Club House.

L'activité 2020 a été impactée par la crise sanitaire COVID-19 du fait de la fermeture du golf pendant 3 mois au total, sur deux périodes (printemps et automne) et plus longuement encore pour le restaurant. Ainsi en 2020, le golf a réalisé un chiffre d'affaires inférieur de 22 % à celui de 2019.

Néanmoins, avec une baisse des charges importantes (sur le poste personnel en particulier avec le chômage partiel pris en charge par l'État), l'équilibre du contrat n'est pas affecté, avec un résultat net de 48 000 € en 2020 contre 61 000 € en 2019.

On note une redevance en baisse (114 k€ contre 171 k€ en 2019), en lien avec la baisse d'activité (part variable) mais aussi en application de l'avenant 1 qui prévoit une baisse de la part fixe en compensation du retard pris pour la construction du Club House (problèmes d'urbanisme).

En matière de développement durable, le Délégué poursuit ses efforts pour une meilleure gestion de l'eau (changement progressifs des arroseurs, etc.) et vers le 0% produits phytosanitaires (opérations mécaniques, expérimentations de changement de variétés de flore, etc.) qui s'imposera à lui en 2025. Par ailleurs, BLUEGREEN vient de trouver un nouvel apiculteur pour installer des ruches sur le golf.

En 2021, les travaux d'aménagement, de restructuration et de construction du nouveau Club House ont enfin pu commencer. L'inauguration est prévue à l'été 2022. Ces évolutions devraient représenter une belle opportunité pour redynamiser l'activité du Golf de Grand Lyon Chassieu et permettre d'élargir le type de public auquel il doit pouvoir s'adresser.

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel du délégataire, et, après son examen formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL souligne la stabilisation de la fréquentation du Golf, malgré sa fermeture en début de crise sanitaire (mars à mai, puis octobre 2020) ; la commission note la fidélisation des abonnés, les départs étant compensés par des arrivées.

En ce qui concerne les résultats de l'enquête de satisfaction, la CCSPL s'étonne de la persistance des points de difficulté pour l'activité spécifiquement golfique; la Commission prend en compte les explications du délégataire concernant, notamment, les travaux de l'aire de lavage et des départs, mais restera attentive à leur avancement, ainsi qu'à l'évolution de la qualité de la restauration, et de la nouvelle gestion du restaurant.

La Commission souhaite la poursuite, voire l'intensification des événements destinés à rendre cet équipement plus accessible aux femmes et aux jeunes (sensibilisation par des compétitions; animations via l'école de golf). La CCSPL constate une moyenne d'âge assez élevée (55 ans) chez les abonnés, la pyramide des âges présentée ne concernant que ce public. La CCSPL souhaite que les données relatives à l'âge des autres usagers du golf soient également présentées (golfeurs ponctuels ou « green fees »).

La Commission réitère sa demande que les actions pour développer l'attractivité du Golf soient réalisées en faveur des citoyens et du tissu local (écoles...). À cet effet, la CCSPL souhaite une communication renforcée.

En ce qui concerne le développement durable, la CCSPL continuera de suivre avec intérêt toutes les solutions qui pourraient être mises en place par le délégataire, en vue de réduire les consommations d'eau et de s'adapter au changement climatique.

La CCSPL se dit satisfaite de l'initiative prise par le délégataire de profiter de la période de confinement pour réaliser certaines opérations de maintenance.

La Commission se réjouit de la perspective de construction du nouveau « Club house » à laquelle elle sera particulièrement attentive. La CCSPL approuve la construction d'un nouvel atelier pour les matériels et machines d'entretien et de décompactage de la terre, ainsi que la mise en place d'une cuve de stockage des eaux pluviales, qui évitera, à l'avenir, d'utiliser le réseau d'eau potable pour le fonctionnement de l'aire de lavage.

Enfin la CCSPL réitère sa demande de démarches en vue d'améliorer la desserte du golf pour le grand public, compte tenu de la proximité avec certaines lignes de transport en commun.